

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS  
SÉANCE DU 18 JANVIER 2023**

Séance n°1 du 18 janvier 2023

Délibération n°DEL2023011802

Objet : décision modificative n°1 du budget primitive 2022 de l'office de tourisme du Pays du Ruffécois.

40 délégués  
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 24  
Nombre d'excusés : 12  
Nombre d'absents : 4

Le 18 janvier 2023 à 18 heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme le 10 janvier 2023, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : M. BŒUF Pascal.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE**

**Etaient présents** : BAUDRILLART Agnès – M. AGUESSEAU Norbert – Mme BERNARD Anne - Marie - M. CROIZARD Christian (pouvoir de M. COMBAUD Renaud) – M. DANÈDE Laurent - Mme SOURY Christine – Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - Mme MANDIN Frédérique – Mme MARCELIN Céline - M. RAINETEAU Jean - Mme ROCHE Nadine – Mme TEILLET Anne - M. TESSIER Jean-Luc - M. ZULIAN Jean-Louis.

**Etaient excusés** : M. COMBAUD Renaud (pouvoir à M. Christian CROIZARD) - Mme FOURÉ Brigitte - M. GUYON Jean-Guy - Mme LAMAZIÈRE Véronique – M. VIDAL Laurent.

**Etait absent** : M. PANTIER Jean-Marie.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE**

**Etaient présents** : M. POINSET Cyril - Mme AURICOSTE-TONKA Isabelle - Mme BELLANGER Catherine (pouvoir de M. JOBIT Jean-François) - M. BŒUF Pascal - M. DUPUIS José – M. GEOFFROY Fabrice – Mme MOREAU Carole – M. THOMAS Hubert - M. THOMAS Jean-Claude - Mme VIEYRES-TEILLET Huguette.

**Etaient excusés** : M. BASTIER Thierry – Mme CREMOUX Christine - M. FORT Jean-Paul – Mme GUILLONNEAU Séverine - M. JOBIT Jean-François (pouvoir à Mme BELLANGER Catherine) – M. MATHIEU Xavier – POUX Pierre.

**Etaient absents** : Mme ASHBOLT Louisa - M. SEGUINAR Claudy - M. STYNS Guy.

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DU RUFFÉCOIS :**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code du tourisme et notamment son article L1233-8,

Suite au passage du service de médecine du travail dans les locaux de l'OT, il a été nécessaire de changer une partie du mobilier.

Par conséquent, il faut augmenter les dépenses d'investissement de 4 700 €. Pour ce faire, il faut prévoir 4 700 € dans les recettes d'investissement grâce à un virement de la section de fonctionnement.

Dans les dépenses de fonctionnement, il faut donc ajouter 4 700 € dans le virement à la section d'investissement et retirer la même somme des dépenses imprévues.

## AR Prefecture

016-200050094-20230118-DEL2023011802-DE  
Reçu le 02/02/2023

Un montant de 300 € a été ajouté à la ligne dédiée aux frais de mission des élus pour rembourser les frais engagés par la Présidente dans le cadre de sa mission pour l'année 2022.

Enfin, il convient d'ajouter 6 000 € au poste des rémunérations chargées pour prendre en compte les modifications et obligations réglementaires qui sont intervenues en cours d'année et qui n'avaient pas été prévues :

- augmentation réglementaire des indices de la Convention Collective Nationale (3 fois dans l'année au lieu de 2 et la 3ème plus conséquente)
- revalorisation réglementaire des salaires publics de 3,5% décidée par l'État
- taxe de formation prélevée mensuellement dans les salaires.

Cette somme est retirée du poste lié aux actions de promotion pour conserver l'équilibre des dépenses et ne pas augmenter le budget global.

Ci-dessous le détail de cette décision modificative. Celle-ci n'a aucun impact sur le montant total du budget de fonctionnement qui reste inchangé et augmente de 4 700 € le budget d'investissement.

FONCTIONNEMENT DEPENSES					FONCTIONNEMENT RECETTES				
		PREVU	REVISION	SOLDE			PREVU	REVISION	SOLDE
011	Ch. à caractères générales	128 895,86 €	6 000,00 €	122 895,86 €					
6232	Action et promotion du territoire	59 795,86 €	6 000,00 €	53 795,86 €					
012	Ch. de personnels et frais	260 400,00 €	6 000,00 €	266 400,00 €					
6411	Salaires et appointements	185 000,00 €	4 500,00 €	189 500,00 €					
6451	Cotisations URSSAF	23 000,00 €	1 500,00 €	24 500,00 €					
65	Autres ch. de gest <sup>e</sup> courante	- €	300,00 €	300,00 €					
6532	Frais mission élus	- €	300,00 €	300,00 €					
022	Dépenses imprévues	33 528,67 €	5 000,00 €	28 528,67 €					
023	Virt à Sect <sup>e</sup> à Inv.	- €	4 700,00 €	4 700,00 €					
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		431 401,97 €	0,00 €	431 401,97 €	TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		431 401,97 €	0,00 €	431 401,97 €

INVESTISSEMENT DEPENSES					INVESTISSEMENT RECETTES				
		PREVU	REVISION	SOLDE			PREVU	REVISION	SOLDE
20	Immobilisat <sup>e</sup> incorp.	11 100,00 €	- €	11 100,00 €	001	Excédent reporté	13 383,83 €	- €	13 383,83 €
21	Immobilisati <sup>e</sup> corp.	10 811,27 €	4 700,00 €	15 511,27 €	021	Virt à Sect <sup>e</sup> à fonct.	- €	4 700,00 €	4 700,00 €
2181	Installat <sup>e</sup> , agenc <sup>e</sup> et a mérgt divers	5 000,00 €	2 000,00 €	7 000,00 €	040	Amortissements	8 527,44 €	0,00 €	8 527,44 €
2183	Mat. Bureaux et inform.	4 811,27 €	1 000,00 €	5 811,27 €					
2184	Mobiliers	1 000,00 €	1 700,00 €	2 700,00 €					
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES		21 911,27 €	4 700,00 €	26 611,27 €	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		21 911,27 €	4 700,00 €	26 611,27 €

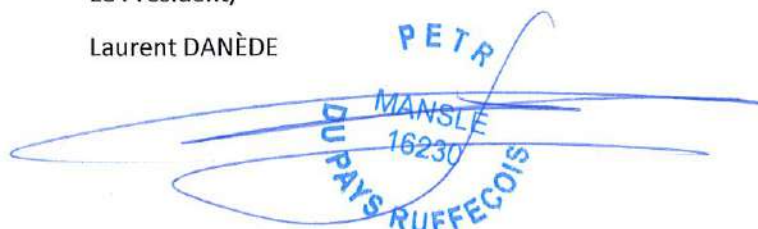
Cette décision modificative a été validée par le comité de direction de l'Office de Tourisme en date du 07/12/2022.

Ayant pris connaissance de ces informations, le comité syndical à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget primitif de l'Office de tourisme du Pays du Ruffécois ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document s'y rapportant.

Certifié exécutoire la présente délibération  
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification.